

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT D'EVRY
COMMUNE DE CHAMPCUEIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

**ARRETE DU MAIRE
VIDE GRENIER BROC'ABRAC
CIRCULATION INTERDITE
RUE DU VIVIER – RUE OLYMPE DE GOUGES
DIMANCHE 26 SEPTEMBRE 2021**

Le Maire de la commune de CHAMPCUEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211-1, L2212-2, L 2213 -1 à L 2213 - 3.

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 411.3, R 411.4, R 411.8, et R 417.10.

VU la loi du 2 mars 1982, n° 82.213 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière des routes et autoroutes et les textes subséquents le modifiant et le complétant,

CONSIDERANT la rue du Vivier et la rue Olympe de Gougues comme lieu de rassemblement lors de l'organisation du vide grenier, il s'avère nécessaire d'interdire la circulation.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : À compter du **Dimanche 26 septembre 2021 de 5h00 à 19h00**, la circulation sera interdite **rue du Vivier et rue Olympe de Gougues**. (*Sauf aux services d'incendie de secours, des riverains et installation des exposants*).

ARTICLE 2 : Une signalisation conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la sécurité routière sera mise en place par les services techniques de la commune.

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Madame Le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Mr le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Ballancourt-sur-Essonne.

Fait à CHAMPCUEIL, le 22 Septembre 2021

Le MAIRE,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter du présent affichage, le 22 Septembre 2021.

Le Maire

Sandrine JACQUET